

LA TAXE D'APPRENTISSAGE

LE SEUL IMPÔT DONT VOUS POUVEZ
CHOISIR LE BÉNÉFICIAIRE



SOUTENEZ LA FORMATION PROFESSIONNELLE AUX MÉTIERS DE L'HABITAT DURABLE

BAO Formation est une association à but non lucratif créée il y a 20 ans à Marseille, avec pour mission la formation des personnes en situation de précarité vers des métiers de l'habitat durable : écoconstruction, rénovation et transition énergétique du bâti (maçonnerie du bâti ancien, pose de panneaux photovoltaïques, pose de chauffe-eau solaires, entretien de pompes à chaleur, isolation thermique des bâtiments etc.).

Nos actions visent à accompagner des publics en situation de précarité – jeunes, demandeur-euses d'emploi, salarié-es en insertion ou personnes en reconversion – vers des métiers d'avenir et répondant à des enjeux concrets : rénovation écoresponsable des bâtiments, performance énergétique et confort des habitations, réduction de l'impact environnemental, qualité de vie... et création d'emplois pérennes et non délocalisables.

En soutenant BAO Formation, vous :

- Investissez dans des parcours qualifiants pour des personnes éloignées de l'emploi
- Contribuez à la transition écologique de votre territoire
- Soutenez un projet associatif engagé et reconnu dans la lutte contre le chômage et l'exclusion
- Aidez à former des professionnel-les de demain, répondant aux besoins concrets des entreprises du bâtiment durable

644

PERSONNES FORMÉES / AN DANS LA
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

dont 25% de jeunes de -26 ans
& 20% sans aucune qualification

19

FORMATIONS
PROPOSÉES

96%

DE QUALIFICATION

177 593 h

DE FORMATION DÉLIVRÉES EN 2024

85%

TROUVENT UN EMPLOI
OU CRÉENT LEUR ACTIVITÉ

LA RÉFORME 2023 DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

Depuis 2023, le solde de la Taxe d'Apprentissage est recouvré annuellement par l'URSSAF et versé à la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). Cette dernière a développé et mis à disposition des entreprises une nouvelle plateforme de fléchage : **SOLTéA**

TRANSFORMEZ CETTE OBLIGATION FISCALE EN UN INVESTISSEMENT D'AVENIR ET UN ENGAGEMENT SOCIÉTAL

La taxe d'apprentissage permet de financer les dépenses de l'apprentissage et des formations technologiques et professionnelles par les entreprises. Elle est due par toute entreprise soumise à l'impôt sur le revenu ou sur les sociétés, qui emploie au moins un salarié.

Vous pouvez choisir de verser ce solde à BAO Formation. L'association est habilitée par le ministère de l'Éducation nationale et le ministère du Travail à collecter la taxe d'apprentissage au niveau national.

Part principale*
0,59%

DE VOTRE MASSE SALARIALE BRUTE
DISTRIBUÉE À VOTRE OPCO DE
BRANCHE

► *Déclarée mensuellement

0,68%

DE VOTRE MASSE
SALARIALE
BRUTE 2024
(hors Alsace- Moselle)

Solde
0,09%

DE VOTRE MASSE SALARIALE BRUTE
DISTRIBUÉE AUX BÉNÉFICIAIRES
QUE VOUS DÉSIGNEZ SUR



COMMENT EFFECTUER LE VERSEMENT ?

- 1 Déclarez et versez directement votre taxe d'apprentissage via la plateforme Net-entreprises.
- 2 Fléchez le solde de votre taxe sur Soltéa au bénéfice de **BAO Formation** dont le SIRET est : **483 467 684 00021**
- 3 Indiquez le pourcentage de votre soutien et validez votre choix.

Merci pour votre soutien !

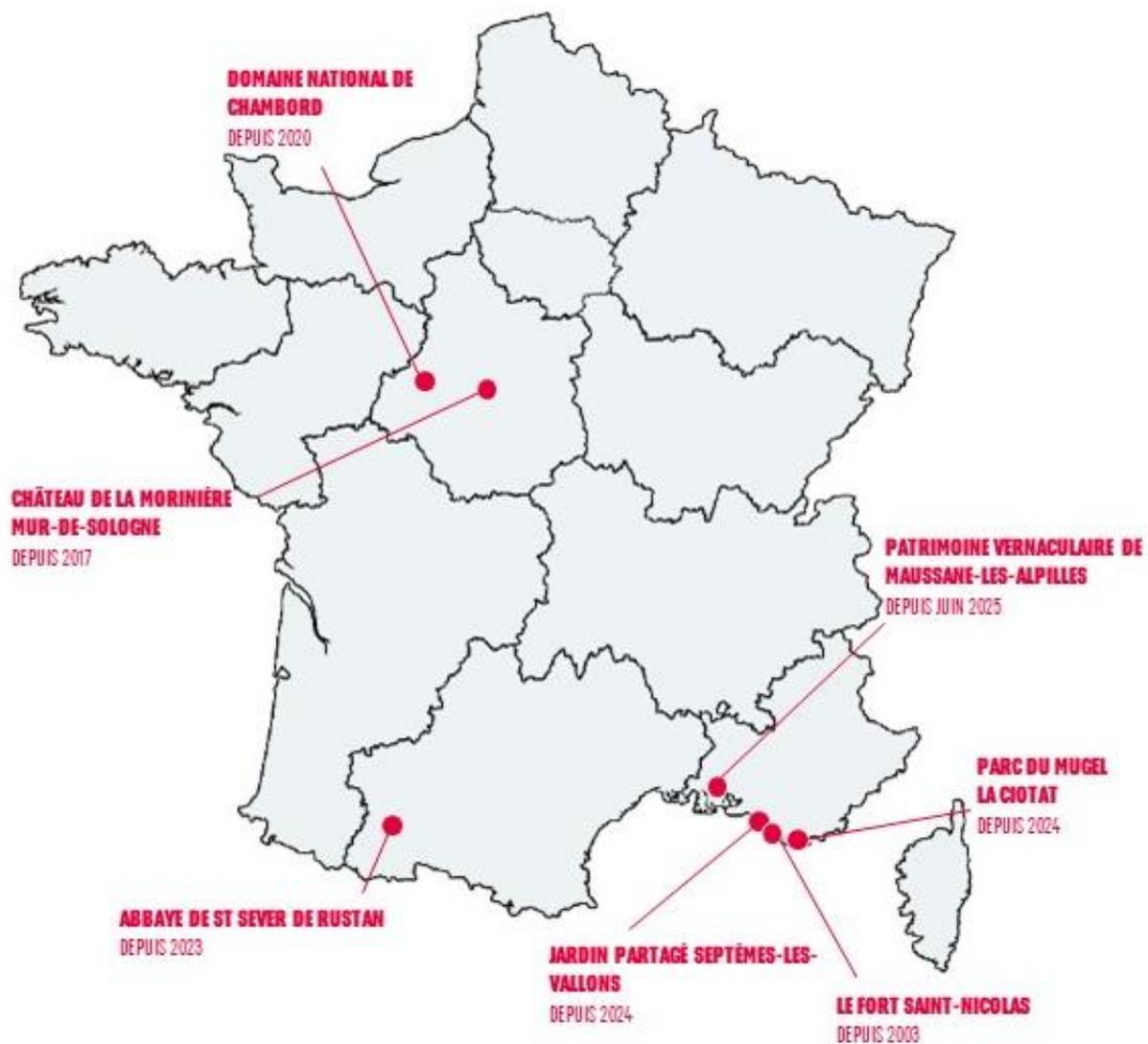
Pour toute question, vous pouvez nous contacter : contact@baoformation.fr

EN 2024, LES VERSEMENTS NOUS ONT PERMIS

D'INVESTIR DANS DU MATÉRIEL NEUF POUR NOS FORMATIONS À DESTINATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI ET DES PROFESSIONNELS EN RECONVERSION



VENEZ VISTER NOS ESPACES DE FORMATION !



**DOMAINE NATIONAL DE
CHAMBORD**
DEPUIS 2020

**CHÂTEAU DE LA MORINIÈRE
MUR-DE-SOLOGNE**
DEPUIS 2017

**PATRIMOINE VERNACULAIRE DE
MAUSSANE-LES-ALPILLES**
DEPUIS JUIN 2025

**PARC DU MUGEL
LA CIOTAT**
DEPUIS 2024

ABBAYE DE ST SEVER DE RUSTAN
DEPUIS 2023

**JARDIN PARTAGÉ SEPTÈMES-LES-
VALLONS**
DEPUIS 2024

LE FORT SAINT-NICOLAS
DEPUIS 2003